

ORGANISATION DE TOURNOI DE RUGBY A 7

FORMULAIRE - DEMANDE D'AUTORISATION

Dans le cadre du développement du rugby à 7, la Fédération Française de Rugby met en place des documents ressources d'aide à l'organisation de tournois. Ces outils de gestion sportive et administrative ont pour objectif d'accompagner les clubs et organismes dans l'organisation de tournoi.

Toute entité organisatrice devra préalablement faire une demande d'autorisation de tournoi en complétant ce formulaire.

Tous les documents sont en ligne et à télécharger sur le site de la FFR : https://www.ffr.fr/jouer-au-rugby/rugby_7/documents-utiles

FORMULAIRE DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNOI RUGBY A 7

CLUB OU ORGANISME DEMANDEU	<u>R</u> :		N° Affiliation : .		
Représenté par M. ou Mme :					
Adresse :					
Tél :		Mail :			
Sous couvert de son Président, M. :		Té	el ou Mail :		
Le : (date)					
Nom du Tournoi :					
Niveau du tournoi : Internation	al National	Territori	al Départe	emental	
Les organisateurs devront se confror	nter à l'article 411, au	u titre XI des R.G et	produire les pièces	exigées.	
Lieu(x) et horaires du tournoi :					
Stade(s) :					
Heure de début :	H	eure de fin :			
<u>Participants</u> :					
Nombre de clubs : No	ombre d'équipes :	Nombr	e de participants : .		
Catégories concernées :					
Catégories	Maso	Masculin		Féminin	
-16 ans	□ oui	□NON			
-18 ans	□ oui	□NON	□ oui	□NON	
+18 ans	□ OUI	□ NON	□ OUI	□NON	
<u>Formule :</u>					
Compétition sur 1 jourr	née	Comp	étition sur 2 journé	es	
☐ Compétition avec 5 équipes					
☐ Compétition avec 6 équipes		☐ Compétition avec 10 équipes			
Compétition avec 8 équipes	☐ Compétition avec 12 équipes				
Compétition avec 9 équipes	☐ Compétition avec 16 équipes				
☐ Compétition avec 12 équipes	☐ Compétition avec 24 équipes				

ORGANISATION DU TOURNOI

Installations sportives: Nombre de terrain(s) utilisé(s) :..... Type de terrain: Gazon:.....Synthétique:..... Arbitrage: Provenance des arbitres:.... Qualification des arbitres:..... **Médical**: ■ NON □ OUI Médecin: Nom:.... Tel sur le tournoi:.... □ oui ■ NON Kiné: o Nom:.... Tel sur le tournoi:..... □ OUI ■ NON Antenne de secours : Nom:.... Tel sur le tournoi:.... **Logistique:** Droits d'inscription: ☐ OUI ■ NON Montant par équipe Hébergement: □ OUI ■ NON Prix/pers:.... □ oui ■ NON Repas: Fournisseur:.... Responsable Sécurité: Nom:....

FFR - DS 3

Tel sur le tournoi:.....

AVIS ET AUTORISATION

Je soussigné (l'organisat	teur)	m'engage à respecter le règlement rugby à 7 de la FFR, e	t
imposer aux différents p	participants le dépôt des	licences et le remplissage de la feuille de match avant le début d	u
tournoi. Je m'engage à d	demander aux clubs parti	cipants de transmettre, au plus tard 15 jours avant la compétitior	٦,
une liste élargie des joue	eurs, accompagnée des nu	uméros de licences, susceptibles de jouer afin de s'assurer que tou	IS
les joueurs ont une lice	ence « Compétition » acti	ve dans la catégorie d'âge concernée. Les équipes participante	?S
doivent être affiliées à	la FFR (numéro d'affilia	ation à demander) s'il s'agit d'équipe étrangère (l'équipe devr	a
détenir une autorisation	on de sa fédération - c	cf article 411 des RG). L'organisateur s'engage à respecter le	!S
formats de compétitions	préconisés par la FFR et u	utiliser les outils sportifs de gestion du tournoi.	
Signature de l'organisate	eur :	Date :	
AVIS ET DECISION :			
•		er que <u>le dossier est complet et conforme aux règlements fédérau</u>	ΙX
Avis de la Ligue régional	le : ☐ Accord	☐ Refus	
Nom du signataire :		Visa :	
Qualité :			
Date :			
Décision de la Ligue régi	onale (pour les tournois o	départementaux, territoriaux ou nationaux) :	
	☐ Accord	☐ Refus	
Décision de la FFR (pour	les tournois internationa	aux) :	
	☐ Accord	☐ Refus	
Nom du signataire :		Visa :	
Qualité :			
Date :			
Motifs (en cas de refus)	:		

La Ligue Régionale devra compléter un formulaire en ligne (lien envoyé aux ligues) pour indiquer à la FFR les tournois dont l'autorisation a été validée, la FFR fera figurer sur son site tous les mois une liste à jour des tournois autorisés.

PROCEDURE DE DEPOT ET D'INSTRUCTION DU DOSSIER

Article 411-2 Entre clubs affiliés à la FFR.

	ASSOCIATIONS D'UN MEME ORGANISME REGIONAL		ASSOCIATIONS DE PLUSIEURS ORGANISMES REGIONAUX		SELECTIONS	
	ASSOCIATIONS DE DIVISIONS FEDERALES OU DE SERIES REGIONALES	AU MOINS UNE DES DEUX EQUIPES EST L'EQUIPE « UNE » D'UN GROUPEMENT PROFESSIONNEL	ASSOCIATIONS DE DIVISIONS FEDERALES OU DE SERIES REGIONALES	AU MOINS UNE DES EQUIPES EST L'EQUIPE UNE D'UN GROUPEMENT PROFESSIONNEL	CONCERNANT DES JOUEURS D'ASSOCIATIONS DE SERIES REGIONALES	CONCERNANT DES JOUEURS D'ASSOCIATIONS DE DIVISIONS FEDERALES OU PROFESSIONNELLES
DELAI DE DEPOT DE LA DEMANDE	Quinze jours avant la date prévue de la rencontre					
INSTRUCTION DU DOSSIER	ORGANISME REGIONAL concerné	ORGANISME REGIONAL concerné	ORGANISME REGIONAL sur le territoire duquel doit se dérouler la rencontre	ORGANISME REGIONAL sur le territoire duquel doit se dérouler la rencontre	ORGANISME DECONCENTRE dont dépend la sélection	F.F.R.
AVIS PREALABLE	NON	ORGANISME REGIONAL concerné L.N.R.	ORGANISME REGIONAL sur le territoire duquel doit se dérouler la rencontre	ORGANISME REGIONAL sur le territoire duquel doit se dérouler la rencontre L.N.R.	ORGANISME DECONCENTRE dont dépend la sélection	L.N.R. si concerne un ou plusieurs joueurs sous contrat professionnel
DECISION	ORGANISME REGIONAL	F.F.R. ou L.N.R. si toutes les équipes participantes sont les équipes « une » de groupements professionnels	ORGANISME REGIONAL sur le territoire duquel doit se dérouler la rencontre	F.F.R. ou L.N.R. si toutes les équipes participantes sont les équipes « une » de groupements professionnels	F.I	F.R

Article 411-3 Avec une ou plusieurs associations affiliées auprès d'une fédération étrangère ou avec un (des) établissement(s) scolaire(s) étranger(s).

	EN FRANCE	A L'ETRANGER			
	AVEC, AU MOINS, UNE EQUIPE ETRANGERE (*)	JOUEURS/JOUEUSES MINEUR(E)S	JOUEURS/JOUEUSES MAJEUR(E)S		
DELAI DE DEPOT DE LA DEMANDE	Un mois avant la date prévue de la rencontre				
INSTRUCTION DU DOSSIER	ORGANISME REGIONAL sur le territoire duquel doit se dérouler la rencontre	ORGANISME REGIONAL dont dépend l'association affiliée à la F.F.R.			
Avis Prealable	ORGANISME REGIONAL sur le territoire duquel doit se dérouler la rencontre Et LNR, si au moins une des équipes participantes est l'équipe UNE d'un groupement professionnel	ORGANISME REGIONAL chargé de l'instruction			
PIÈCES À FOURNIR	 Demande d'autorisation du club, Attestation d'assurance Responsabilité civile de l'organisateur et des participants et garanties individuelles accidents des pratiquants non licenciés, ainsi que rapatriement pour les membres étrangers, Liste nominative des joueurs et dirigeants participant à la rencontre, Avis préalable de l'ORGANISME REGIONAL et de la LNR le cas échéant. 	 Demande d'autorisation du club, Officialisation de la rencontre ou du tournoi par la Fédération Etrangère*, Avis de l'ORGANISME REGIONAL chargé de l'instruction. 	 Demande d'autorisation, Officialisation de la rencontre ou du tournoi par la Fédération Etrangère*, Avis de l'ORGANISME REGIONAL chargé de l'instruction, Avis de la L.N.R. si le déplacement concerne l'équipe une d'un groupement professionnel. 		
DÉCISION (INSTANCE DELIVRANT L'AUTORISATION)		F.F.R.			
Observations Complementaires	NEANT	L'association responsable du déplacement doit s'assurer en outre notamment : - que l'ensemble des mineurs dispose d'une autorisation de sortie du territoire signée de son représentant légal, - que chaque personne dispose de la Carte Européenne d'Assurance Maladie destinée à la prise en charge des frais médicaux en cas de maladie ou d'accident, - d'informer la D.D.J.S. territorialement compétente du déplacement.	NEANT		